

- ne pas louer à un membre de mon foyer fiscal, un de mes ascendants ou descendants, l'un des associés de la société propriétaire ou un membre du foyer fiscal, un ascendant ou un descendant d'un associé ;
- informer l'Anah par écrit, jusqu'au terme de la période d'engagement visée ci-dessus, de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété (vente totale ou partielle...) et aux conditions d'occupation des logements conventionnés ;
- déclarer à l'Anah, par écrit, tout changement de mon domicile pendant la durée des engagements ;
- respecter, le cas échéant, les engagements souscrits par ailleurs, notamment en cas de convention à loyer maîtrisé signée avec l'Anah (au titre des articles L. 321-4 ou L. 321-8 du CCH). Un avenant à cette convention devra être signé avec l'Anah ;
- reverser à l'Anah, si je ne respectais pas les engagements ci-dessus, une somme correspondant aux sommes à reverser, établies en tenant compte de la durée des engagements restant à courir à compter de la date de leur rupture. Les sommes à reverser seront majorées de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) entre la date du dernier versement et celle de la décision de reversement (les indices pris en compte seront ceux du troisième trimestre de l'année précédant celle des dates de référence), ainsi que des intérêts légaux en cas de non-paiement dans les délais prescrits.

Fait à, le Le nouveau propriétaire

• **Je soussigné(e), délégué(e) de l'Anah**

.....

certifie au nom de l'Anah :

• que les engagements souscrits par :

• sont repris par :

ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Fait à, le Signature de l'Anah² (identité et qualité du signataire)

⁽²⁾ Le présent document n'est valable que signé par le représentant de l'Anah.